

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 132/01

ÉFAI – 010341 – MDE 15/047/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS / PRISONNIER D'OPINION PRÉSUMÉ

ISRAËL et
TERRITOIRES OCCUPÉS

Abed al Rahman al Ahmar, 32 ans, défenseur des droits humains

Londres, le 31 mai 2001

Abed al Rahman al Ahmar, qui travaille pour une organisation palestinienne de défense des droits humains, a été arrêté et battu par des membres du *Shin Bet* (Service de sécurité intérieure) israélien, le 24 mai. Son cas semble s'inscrire dans une série d'interpellations similaires : au moins quatre militants palestiniens des droits humains ont été appréhendés au cours des cinq dernières semaines. Amnesty International pense qu'Abed al Rahman al Ahmar est un prisonnier d'opinion, et craint qu'il ne soit torturé.

Il est actuellement détenu sans inculpation ni jugement au centre de détention de Moscobiyya, à Jérusalem, où d'autres Palestiniens ont apparemment été soumis à la torture. Sa famille n'est pas autorisée à lui rendre visite. Il a comparu en justice aujourd'hui ; son avocat avait tenté d'obtenir des informations sur cette audience, mais en vain, si bien qu'il n'a pu y assister. En l'absence de son défenseur, Abed al Rahman al Ahmar a vu sa détention prolongée de vingt jours. Son avocat a pu le voir ultérieurement, et a déclaré que s'il ne semblait pas avoir été maltraité, il n'était pas en bonne condition physique. Abed al Rahman al Ahmar n'a été inculpé d'aucune infraction.

Cet homme travaille sur le terrain pour l'Observatoire palestinien des droits humains, une organisation non gouvernementale (ONG) qui s'emploie à mettre fin aux atteintes aux droits fondamentaux des Palestiniens, quels qu'en soient les responsables, en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est. Dans une récente interview diffusée par la télévision israélienne, accordée au correspondant du journal israélien *Haaretz* Gidon Levy, il a pris position en faveur d'une coexistence pacifique entre Juifs et Palestiniens fondée sur une pleine égalité.

D'après les informations recueillies, il rentrait de Jérusalem au camp de réfugiés de Deheisheh, en Cisjordanie, lorsqu'il a été appréhendé. Il avait été libéré en mai 1998 après avoir passé plus de deux ans en détention administrative, période pendant laquelle il avait été torturé sans relâche de février à avril 1996. Amnesty International avait mené campagne en vue d'obtenir sa libération pendant toute la durée de son incarcération. Abed al Rahman al Ahmar a intenté une action en dommages et intérêts contre le *Shin Bet* il y a de cela un an, et cette procédure suit son cours.

Il souffre toujours d'une hernie hiatale et de problèmes de dos, provoqués ou aggravés par les supplices qui lui ont été infligés par le passé, et bien que le Service de sécurité intérieure israélien affirme qu'il bénéficie de soins médicaux, il est apparemment privé des médicaments dont il a besoin pour traiter ces troubles physiques. Dans un courrier adressé à Amnesty International en mai 1998, il avait décrit son calvaire dans les termes qui suivent : « *J'ai été soumis à un interrogatoire très intensif et cruel pendant deux mois, incluant tous les types de douleurs et de souffrances physiques. Je ne cessais de demander des soins médicaux et personne ne me répondait. Ils souriaient tous et se réjouissaient de la dégradation de mon état physique. Un jour, quand j'ai vomis par terre, ils ont hurlé contre moi et m'ont dit : "Tu es vraiment une bête, ne vomis pas par terre."* »

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre express / lettre par avion / fax (en anglais, en hébreu, en français ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités de libérer immédiatement et sans condition le prisonnier d'opinion présumé Abed al Rahman al Ahmar, qui semble avoir été arrêté au seul motif de son action en faveur des droits humains ;
- dites-vous préoccupé par les informations indiquant que des membres des forces de sécurité l'ont battu après l'avoir arrêté, et que d'autres Palestiniens appréhendés ont été soumis à la torture ou à d'autres formes de mauvais traitements au cours d'interrogatoires ;
- demandez aux autorités de veiller à ce qu'Abed al Rahman al Ahmar soit traité conformément aux normes internationales ;
- rappelez-leur que durant sa détention, Abed al Rahman al Ahmar est en droit de consulter son avocat et de recevoir la visite des membres de sa famille.

APPELS À :**Premier ministre :**

Prime Minister Ariel Sharon
Office of the Prime Minister, 3 Kaplan Street
PO Box 187, Kiryat Ben-Gurion
Jerusalem 91919, Israël

Télégrammes : Prime Minister, Jerusalem, Israël

Fax : + 972 2 651 2631

Formule d'appel : *Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,*

Ministre de la Justice :

Meir Shetrit, Minister of Justice
Ministry of Justice
29 Salah al-Din Street
Jerusalem 91010, Israël

Fax : + 972 2 628 8618

Formule d'appel : *Dear Minister of Justice, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

Elyakim Rubinstein
Attorney-General
Ministry of Justice
29 Salah al-Din Street
Jerusalem 91010, Israël

Fax : + 972 2 628 5438

Formule d'appel : *Dear Attorney-General, / Monsieur le Procureur général,*

COPIES À :**Observatoire palestinien des droits humains :**

Palestinian Human Rights Monitoring Group
PO Box 19918, East Jerusalem 91198
Israël

Fax : + 972 2 582 3385

ainsi qu'aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 13 JUILLET 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*